

Le 23 novembre 2024

Madame Josiane Ouellet
Conseillère en communication
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
140, Grande Allée Est, bureau 650 Québec (Québec) G1R 5N6

Par courriel : josiane.ouellet@bape.gouv.qc.ca

Objet : Précisions additionnelles sur l'aménagement du poste électrique du projet à Lac-Mégantic et des mesures d'atténuation visuelle prévues – Projet éolien de la Haute-Chaudière

Madame Ouellet,

À travers la présente communication, nous souhaitons expliquer, de manière plus digeste, les mesures prévues relatives à l'aménagement du poste électrique du projet à Lac-Mégantic.

Le poste électrique du projet sera aménagé de manière conforme à la réglementation en vigueur. L'engagement de conformité au règlement de contrôle intérimaire 2006-12 (article 4.10) et au règlement 2010-20 (article 6) avait d'ailleurs déjà été énoncé à travers la documentation du Projet.

Le détail de cette réglementation exige notamment les éléments suivant concernant l'aménagement des postes électriques de raccordement :

- *Afin de minimiser l'impact visuel sur le paysage et d'assurer la sécurité, une clôture ayant une opacité supérieure à 80 % doit entourer un poste de raccordement.*
- *Un assemblage constitué d'une clôture et d'une haie peut être réalisé. Cette haie doit être composée dans une proportion d'au moins 80 % de conifères à aiguilles persistantes ayant une hauteur d'au moins 3 mètres. L'espacement des arbres est de 1 mètre pour les cèdres et de 2 mètres pour les autres conifères.*
- *Nonobstant la norme du paragraphe précédent, un poste de raccordement se trouvant dans un milieu forestier et n'étant pas visible d'une route locale ou d'un réseau supérieur n'a pas à être entouré d'une clôture opaque ni d'une haie. Il doit cependant être clôturé pour en assurer la sécurité.*

Pour illustrer l'aménagement prévu pour le poste électrique du projet, vous trouverez en annexe une représentation schématique du type d'écran visuel végétal envisagé, en conformité avec le règlement de contrôle intérimaire.

- Vue aérienne
- Vue de côté

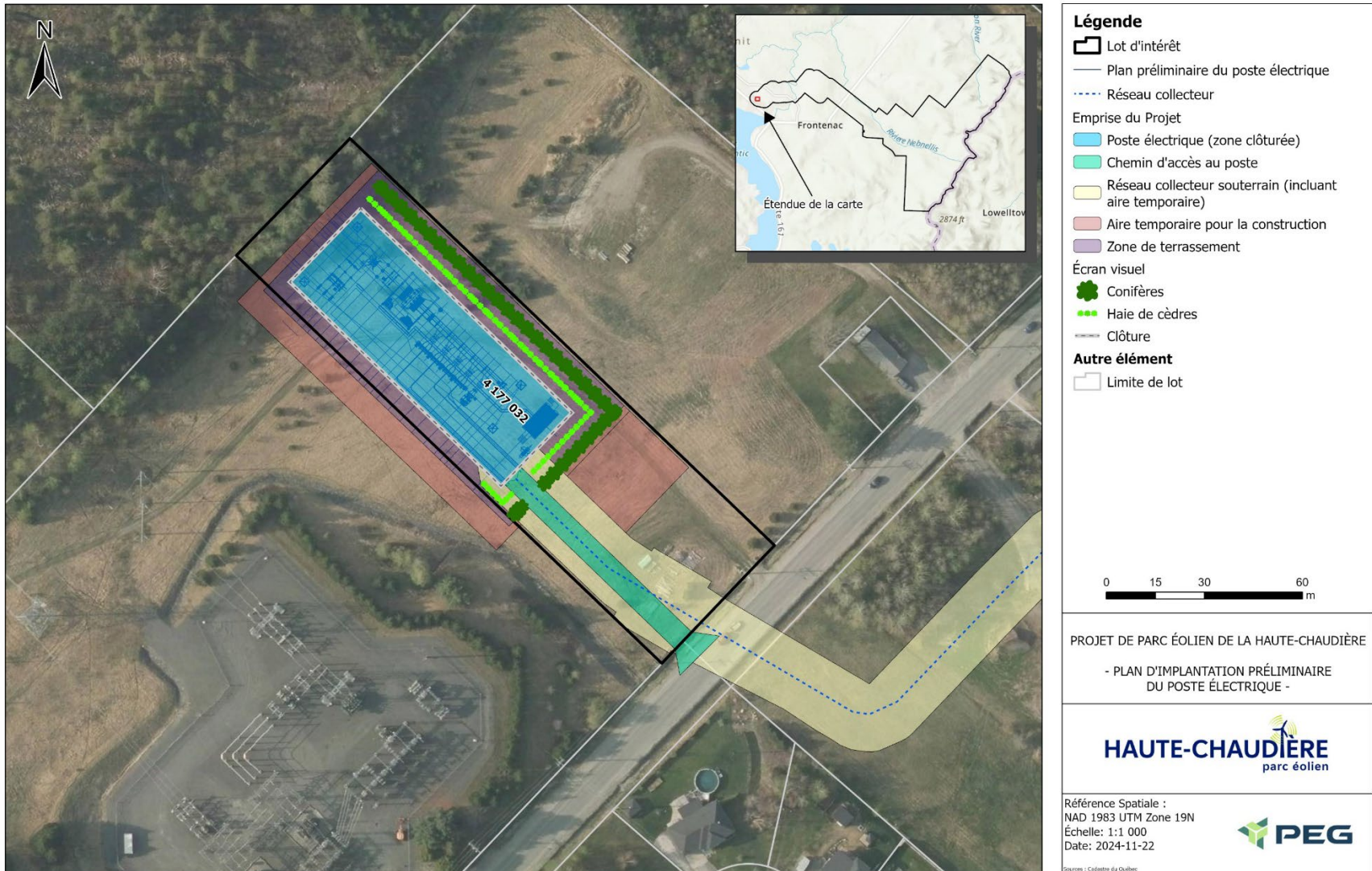
Il est important de noter que la représentation schématique n'est pas à l'échelle, mais permet tout de même de visualiser la manière dont le poste de raccordement sera aménagé. De plus, nous souhaitons préciser que les travaux d'aménagement de l'écran visuel végétal seront réalisés avec le support d'un expert accrédité dans le domaine de l'architecture du paysage.

En souhaitant le tout utile, veuillez agréer, Madame Ouellet, l'expression de nos salutations distinguées.

Jérôme Dagenais
Développeur de projet
EDF Renouvelables

Annexe : Représentations schématiques de l'aménagement du poste électrique

Vue aérienne :



Vue de côté :

